

5.00 crédits	60.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Bosmans Hilde (coordinateur(trice)) ;De Rycke Katrien ;
ES08K91100 :	

ES08K91100 :	
--------------	--

--	--

Modes d'évaluation des acquis des étudiants

**Si la situation sanitaire le permet, c'est-à-dire: cours en présentiel: évaluation permanente** tout au long de l'année.

De nombreux tests obligatoires seront organisés durant le semestre sous la forme de contrôle continu.

L'évaluation comprendra quatre parties, conformément aux objectifs poursuivis et traitera des mêmes thèmes que ceux qui auront été abordés (utilisation convergente de l'acquis). L'évaluation du code (vocabulaire et grammaire) sera intégrée dans les évaluations des savoir-faire (oraux et écrits)

	test 1 + 2	test 3	total
Evaluation de la compréhension à l'audition (analytique et globale)	5%	10%	15%
Evaluation de la compréhension à la lecture et le vocabulaire	10%	25%	35%
Evaluation de l'expression écrite	10%	10%	20%
Evaluation de l'expression orale (individuelle et interactive)	présentation : 10%	examen : 20%	30%

Examen écrit (test 3) et oral en semaine 14.

**Si la situation sanitaire (ou autre situation de crise) ne permet pas une évaluation permanente** (par exemple suite à un basculement vers l'enseignement à distance), alors:

- L'évaluation écrite pendant les cours sera remplacée par un examen écrit à distance en semaine 14 (Q1) ou pendant la session de janvier (Q1) : vocabulaire, compréhension à l'audition et à la lecture, expression écrite et grammaire = 80% de la note finale). Les enseignants placeront des tests blancs sur la plate-forme Moodle. La participation à ces tests blancs peut rapporter à l'étudiant un point bonus pour cette partie écrite.
- Les présentations orales sur Teams pendant l'année comptent pour 5% de la note finale, et l'examen oral sur Teams, basé sur les thèmes abordés au cours et questions relatives au contenu du cours pour 15% de la note finale. Des questions de vocabulaire pourront également être posées durant cet examen oral.
- Si l'examen écrit ne peut pas prendre place en présentiel, il sera dès lors annulé et remplacé uniquement par les présentations et l'évaluation orale basée sur les thèmes abordés au cours, les questions relatives au contenu du cours et questions de vocabulaire. Cette note constituera alors 100% de la note finale.
- Tenant compte de la situation sanitaire, si **la possibilité nous est toutefois laissée d'organiser un examen écrit en présentiel**, nous opterons pour cette possibilité et organiserons un examen écrit en présentiel portant sur le vocabulaire, la, l'expression écrite et la compréhension à l'audition et à la lecture.  
L'examen oral serait maintenu en complément pour évaluer les compétences communicatives orales des étudiants








**Attention:**

**Tous les tests en semaine 14 ou pendant la session en janvier sont obligatoires.** Si vous êtes absent (sans justificatif officiel) pour l'une des parties de l'évaluation, ceci impliquera une note « d'absence » pour la totalité de l'évaluation. Un étudiant n'ayant pas passé une partie de cette évaluation se verra donc interdire l'inscription aux autres parties de l'évaluation. Si vous êtes absent sans justificatif officiel pour les tests au cours du quadrimestre ou si un test est manqué en raison d'une inscription tardive, vous obtiendrez un 0/20 pour ce(s) test(s). L'examen oral est basé sur le contenu des textes vus et sur un portfolio d'activités en néerlandais que l'étudiant a constitué au cours du semestre. Sans portfolio, l'étudiant ne peut pas présenter l'examen oral.

**La présence au cours (en présentiel ou à distance) est obligatoire.** Si l'enseignant-e le juge utile, il/elle pourrait proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen du cours pour un-e étudiant-e qui n'aurait pas suivi régulièrement les activités d'apprentissage (RGEE - art. 72).

**A la session de juin/septembre**, l'étudiant est tenu de représenter toute la matière de l'examen écrit + l'examen oral. La note pour l'évaluation permanente (= uniquement la présentation), obtenue pendant l'année, intervient quand celle-ci est en faveur de l'étudiant. Lors de l'examen de juin/septembre, l'étudiant ne repasse donc que la partie écrite et l'examen oral et non plus les présentations.



<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	ARKE1BA	5		
Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques	GERM1BA	5		
Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes	LAFR1BA	5		
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	MUSI1BA	5		
Bachelier en philosophie	FILO1BA	5		
Mineure en études néerlandaises	MINNEER	5		
Bachelier en histoire	HIST1BA	5		
Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale	ROGE1BA	5		